Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_236-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_236

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_236-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_236

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Convention entre la Ville de Vitré et la région Bretagne portant sur le soutien à une campagne de sensibilisation à la langue gallèse - Année 2025

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°25_301_07 de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2025, portant approbation de la convention à conclure entre la Région Bretagne et la Ville de Vitré, relative à la campagne de sensibilisation à la langue gallèse (année 2025) et autorisant Monsieur le Président à la signer ;
Vu l'avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 04 décembre 2025 ;

Considérant l'attachement de la Ville de Vitré à la promotion des langues régionales de Bretagne dont le gallo ;

Considérant que suite aux résultats de l'enquête sociolinguistique organisée dans les 5 départements bretons, en 2018, et montrant que 40% des personnes interrogées (parmi les 8 162 répondants) ne connaissaient pas le gallo, la Région Bretagne a lancé, en 2023, une campagne de sensibilisation ayant un triple objectif :
- rappeler la dualité linguistique en Bretagne avec la présence de la langue gallèse et de la langue bretonne,
- permettre une appropriation ou une réappropriation du gallo par les bretonnes et les bretons,
- consolider l'attachement émotionnel que le gallo peut susciter ;

Considérant qu'au regard des résultats encourageants obtenus en 2023 et 2024, la Région a souhaité renouveler une nouvelle campagne de sensibilisation à la langue gallèse en 2025 ;

Considérant qu'afin de renforcer et d'élargir la diffusion de cette campagne, la Région Bretagne souhaite, une nouvelle fois, y associer les communes volontaires à travers l'instauration d'un partenariat avec chacune d'entre elles ;

Considérant que cette campagne est déployée, depuis le début de l'automne 2025, sur l'ensemble du réseau d'affichage TER, à travers un affichage urbain (Rennes, Dinan, Saint-Brieuc, Cancale, Loudéac, Vitré et Lamballe), ainsi que les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Snapchat) et des bannières mobiles ;

Considérant que ce partenariat est soumis à la conclusion d'une convention avec la Région Bretagne et au versement d'une subvention de 1 000€ ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à la campagne 2025 de sensibilisation à la langue gallèse, à conclure avec la Région Bretagne et annexée à la présente délibération ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € à la Région Bretagne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_236-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_236

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.